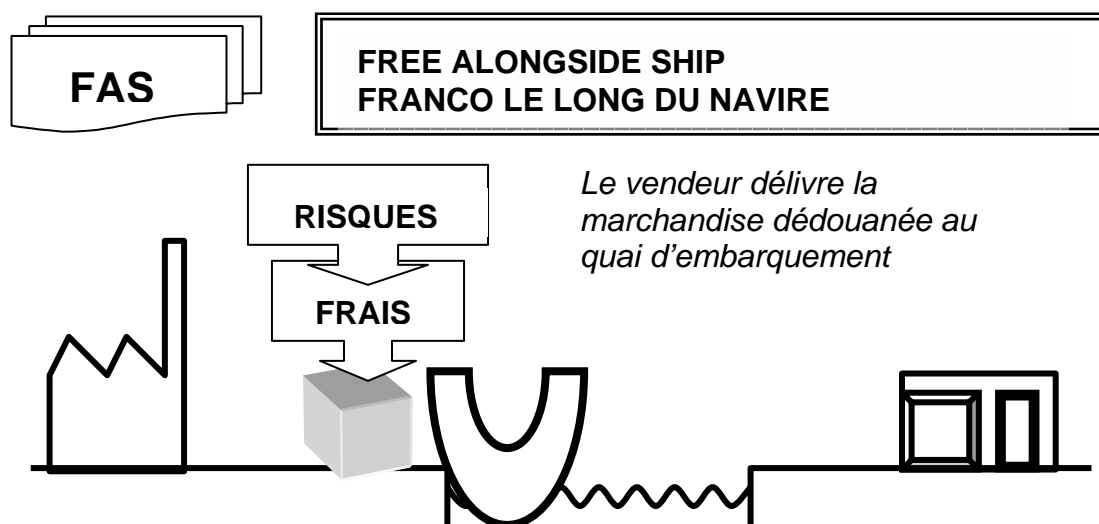


The diagram features a large banner at the top with the text "INCOTERMS 2010". Below it, a scroll-like box contains the word "MARITIMES".

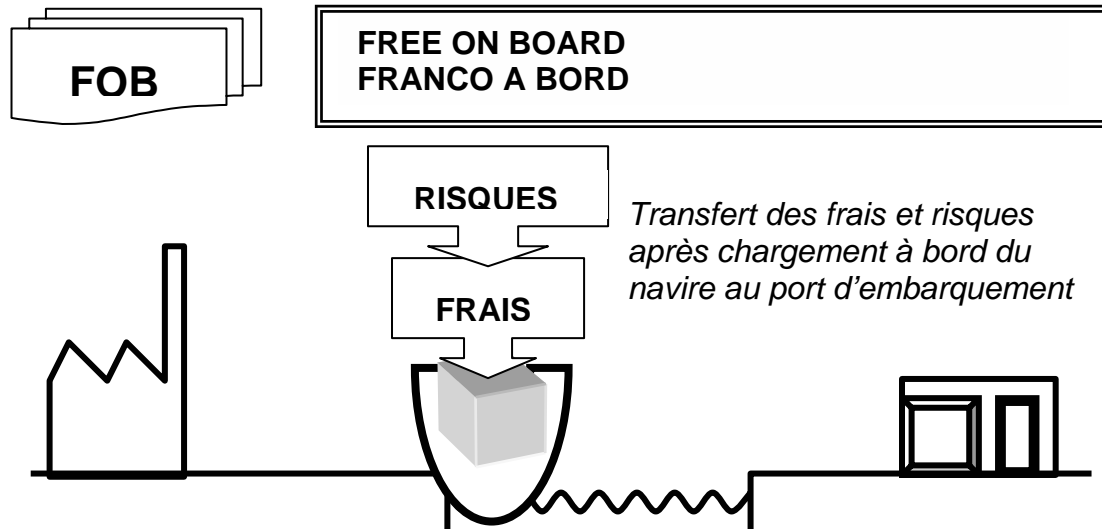
👍 Les INCOTERMS maritimes, historiques, devraient tomber en désuétude : ils ne doivent être employés que pour le maritime conventionnel et céder la place aux multimodaux pour les techniques modernes de fret maritime : conteneurs, Ro/ro ...



Le vendeur délivre la marchandise emballée, dédouanée « sous palan » (dans le périmètre du navire, à quai ou sur des allèges, barges et chalands...), au port désigné par le client.

⇒ L'acheteur doit communiquer au vendeur des instructions précises sur le lieu et les conditions de livraison.

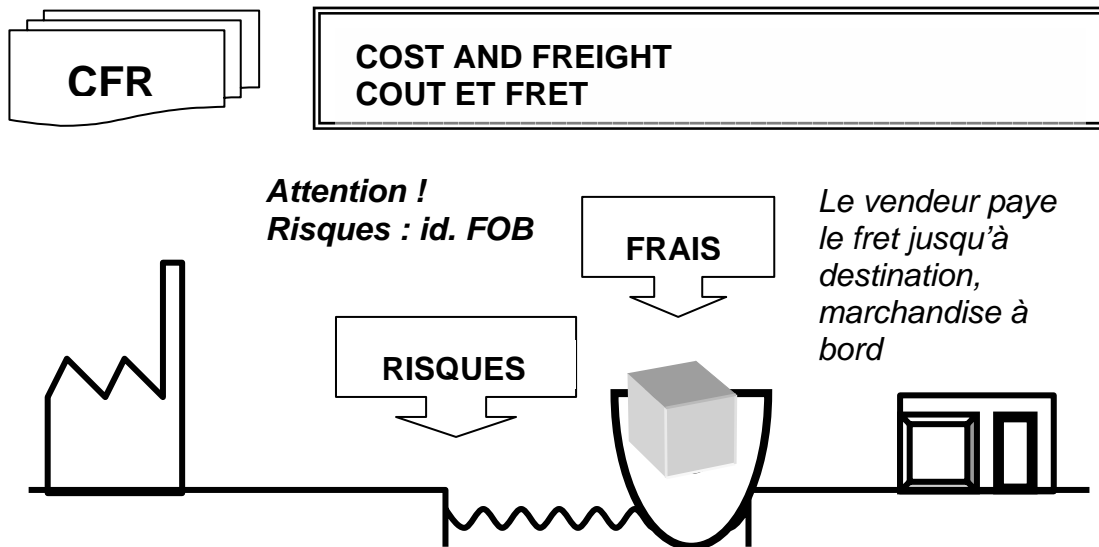
📄 Documents : facture, liste de colisage, dédouanement
 + documents contractuels à la demande de l'acheteur (inspection, certificats techniques, etc.)
 Reçu de port.



Le vendeur délivre la marchandise **chargée à bord** du navire désigné par le client. Douanes, sécurité, emballage export, pré-acheminement à la charge du vendeur.

⇒ Plus de « *passage du bastingage* » (# **INCOTERMS 2000 !**). Le soin, le coût et les risques du chargement sont clairement à la charge du vendeur.

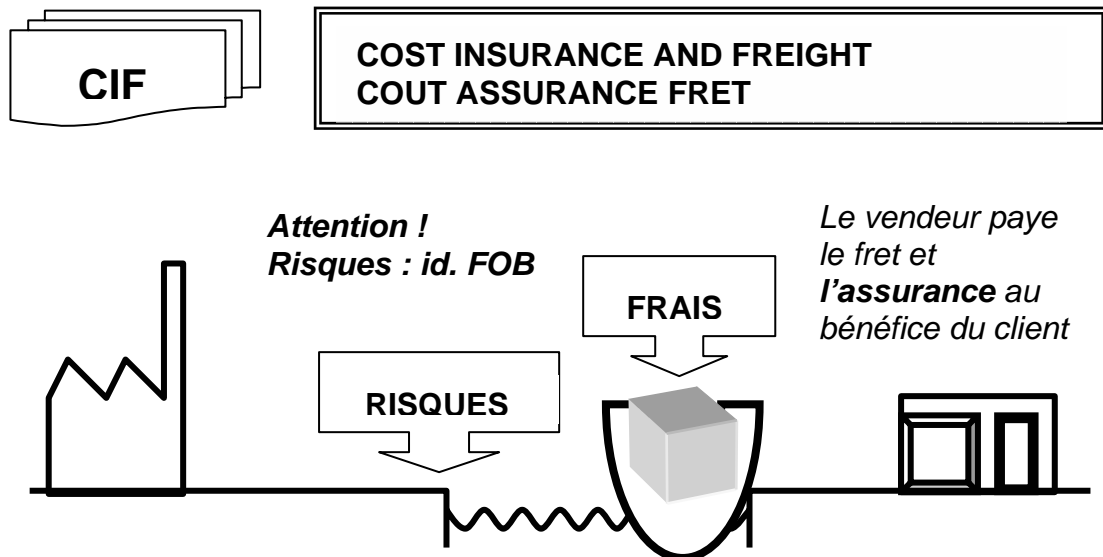
📄 Documents : facture, liste de colisage, dédouanement, reçu net à bord
+ documents contractuels à la demande de l'acheteur (inspection, certificats techniques, etc.)



Le vendeur conclut et paye le contrat de transport maritime, dédouane à l'export
 Mais le transport est aux risques de l'acheteur. (id. **FOB**)
 La marchandise est délivrée à bord du navire à destination.
 Douanes import, déchargement, à la charge du client.

⇒ Le vendeur doit informer le client (arrivée du transport) et lui communiquer les documents.

📄 Documents : facture, liste de colisage, dédouanement
 + documents contractuels à la demande de l'acheteur (inspection, certificats techniques, etc.)
 Connaissance maritime « clean on board »



Le vendeur conclut et paye le contrat de transport maritime, dédouane à l'export. Mais la marchandise voyage aux risques du client dès son chargement à bord du navire (*id. FOB*)

⇒ Le vendeur doit souscrire une assurance au bénéfice de l'acheteur (couverture minimale : « Institute Cargo Clauses C »)

Douanes import à la charge du client.

⇒ Le vendeur doit informer le client (arrivée du transport) et lui communiquer les documents de transport et d'assurance

📄 Documents : facture, liste de colisage, dédouanement

+ documents contractuels à la demande de l'acheteur (inspection, certificats techniques, etc.)

Connaissance maritime « clean on board »

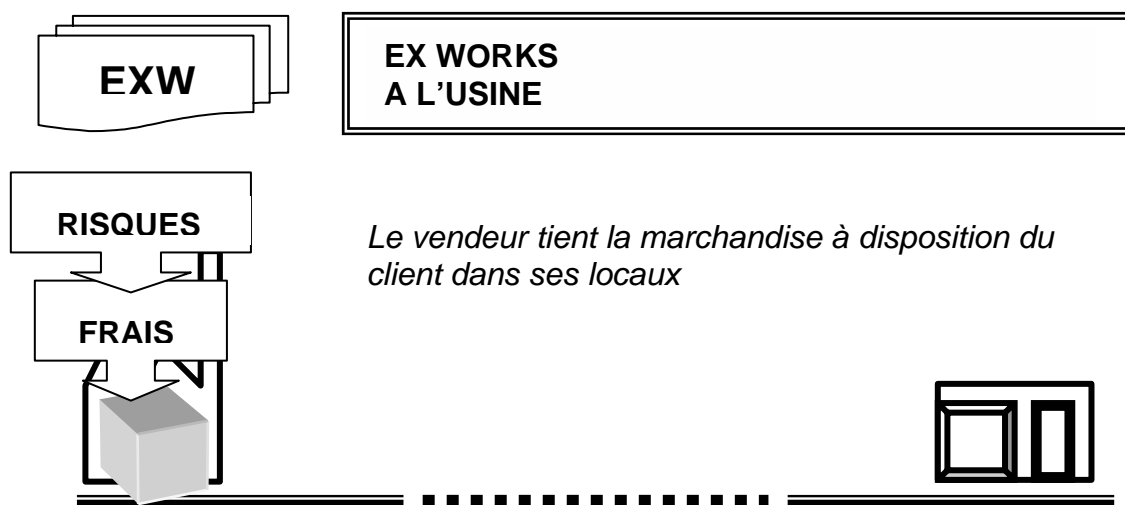
Certificat d'assurance



MULTIMODAUX

👍 Les INCOTERMS multimodaux deviennent la norme, aux dépens des INCOTERMS maritimes qui sont marginalisés.

✍️ **DES, DEQ, DDU, DAF** (INCOTERMS 2000) sont supprimés



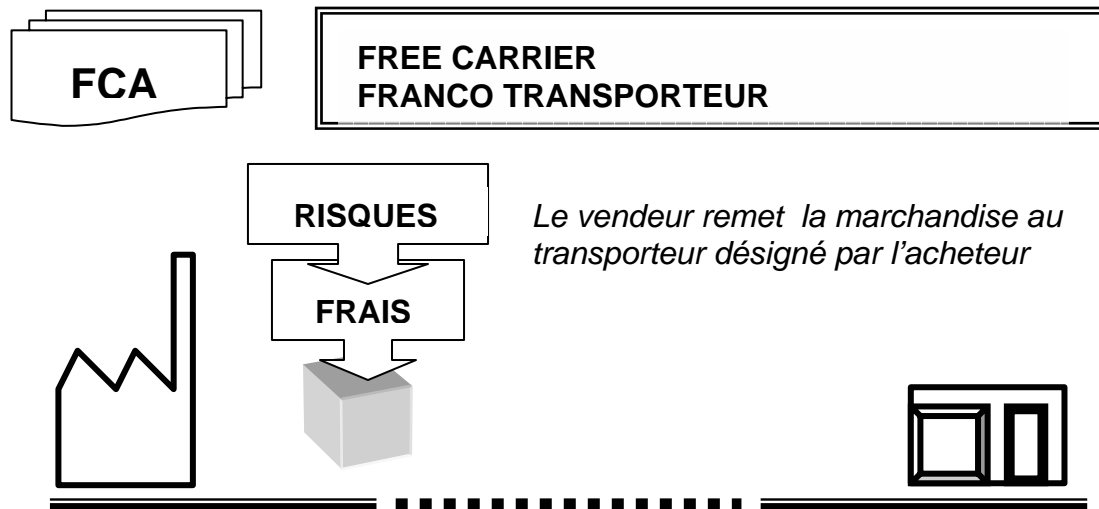
Le vendeur n'a aucune obligation particulière : **ni chargement, ni dédouanement**.
Si le chargement doit être fait au départ, préférer **FCA**.

Le vendeur doit prêter son concours et fournir toutes informations nécessaires pour l'obtention des documents administratifs.

➡ Le vendeur doit procéder à **l'emballage export** ! (# Incoterms 2000)

✍️ **EXW** représente l'obligation minimale pour le vendeur.

📄 Documents : facture, liste de colisage, reçu du transporteur (FCR) ou lettre de transport « freight collect »
+ documents contractuels à la demande de l'acheteur (inspection, certificats techniques, etc.)



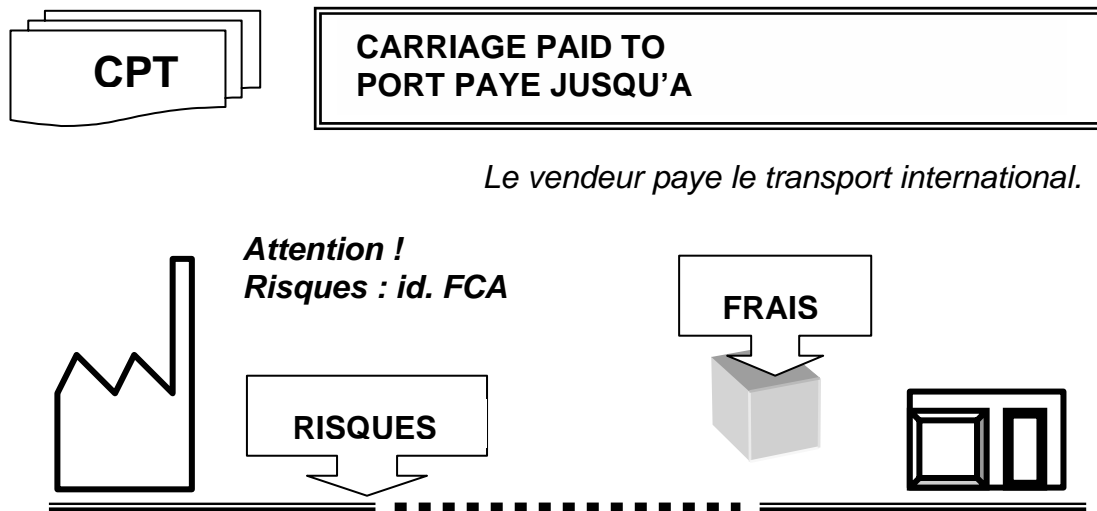
Le vendeur délivre la marchandise au transporteur et au lieu de départ désigné par le client. Ce lieu peut être un entrepôt du vendeur, ou celui du transporteur mandaté par le client. Douanes, sécurité, emballage export, pré-acheminement à la charge du vendeur.

⇒ Chargement (# **Incoterms 2000**), deux cas :

- le transporteur vient prendre livraison à l'usine, le vendeur livre chargé
- le vendeur amène la marchandise à l'entrepôt du transporteur, il livre sur véhicule

📄 Documents : facture, liste de colisage, dédouanement, reçu du transporteur (FCR) ou lettre de transport « freight collect »

+ documents contractuels à la demande de l'acheteur (inspection, certificats techniques, etc.)



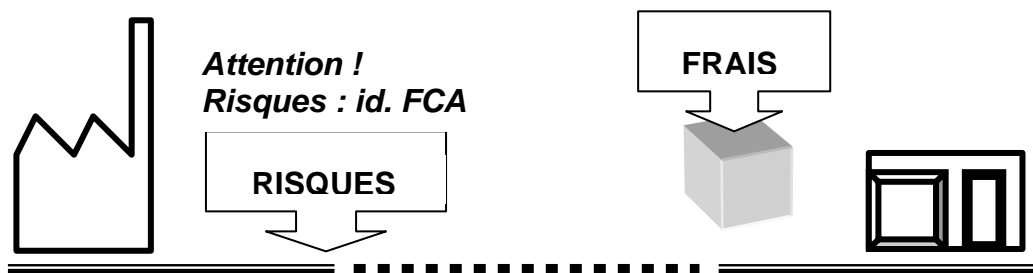
Le vendeur conclut et paye le contrat de transport, dédouane à l'export. Mais la marchandise voyage aux risques du client dès sa remise au transporteur (*id. FCA*)
 La marchandise est délivrée au lieu de destination convenu à bord du véhicule, prête au déchargement.
 Douanes import à la charge du client.

⇒ Le vendeur doit informer le client (arrivée du transport) et lui communiquer les documents

📄 Documents : facture, liste de colisage, dédouanement
 + documents contractuels à la demande de l'acheteur (inspection, certificats techniques, etc.)
 Lettre de transport (**FBL**) « freight prepaid »



Le vendeur paye le transport international et l'assurance au bénéfice du client



Le vendeur conclut et paye le contrat de transport, dédouane à l'export. Mais la marchandise voyage aux risques du client dès sa remise au transporteur (*id. FCA*). La marchandise est délivrée au lieu de destination convenu à bord du véhicule, prête au déchargement.

Douanes import à la charge du client.

⇒ Le vendeur doit souscrire une **assurance** (conditions minimales = « Institute Cargo Clauses C ») **au bénéfice du client**

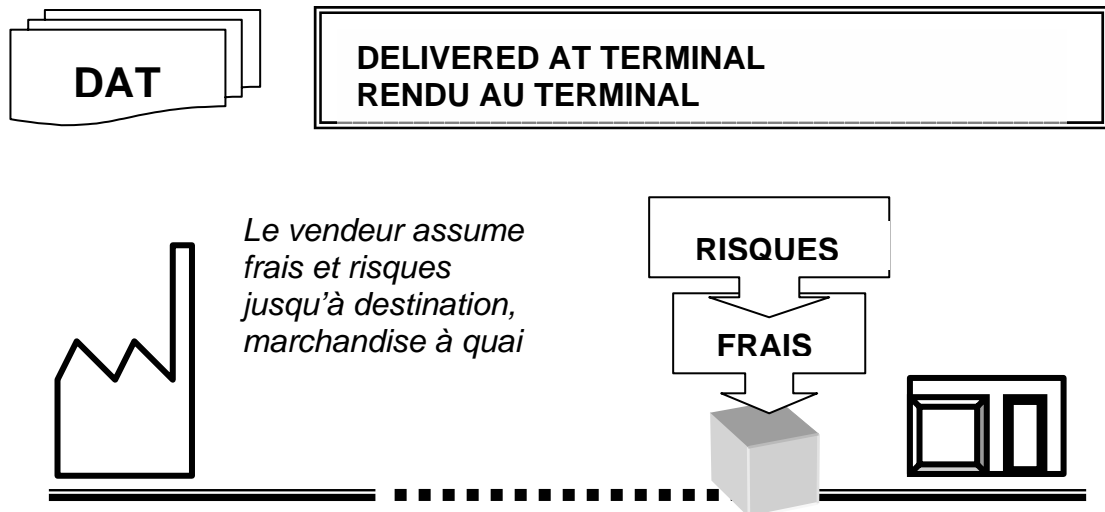
⇒ Le vendeur doit informer le client (arrivée du transport) et lui communiquer les documents de transport et d'assurance

📄 Documents : facture, liste de colisage, dédouanement

+ documents contractuels à la demande de l'acheteur (inspection, certificats techniques, etc.)

Lettre de transport (**FBL**) « freight prepaid »


Certificat d'assurance

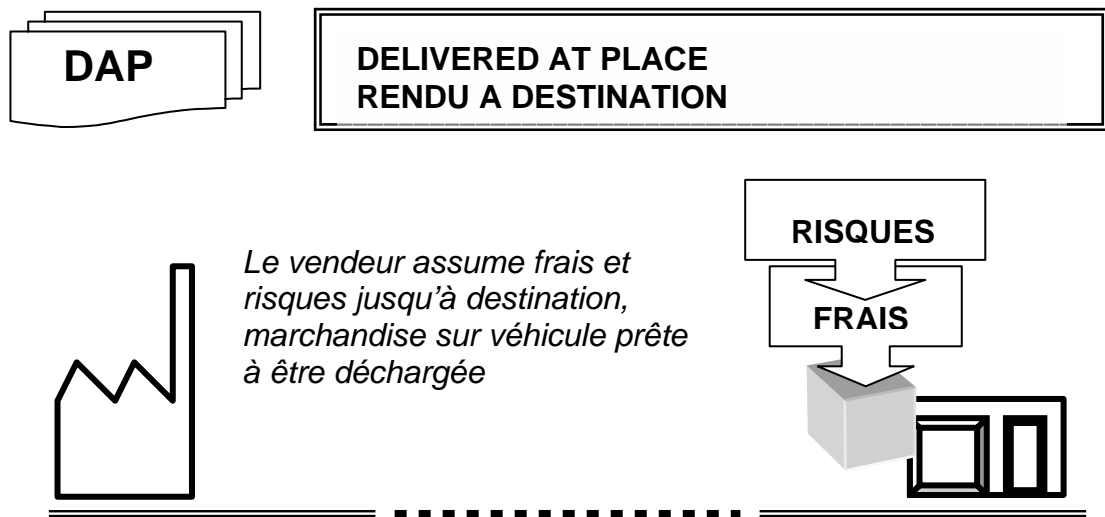


Le vendeur conclut et paye le contrat de transport, dédouane à l'export (*id.* CIF/CIP).
Le transport est aux risques du vendeur. (...libre à lui de s'assurer, ce qui est évidemment conseillé !)
La marchandise est délivrée déchargée au terminal à destination.
Douanes import à la charge du client.

 DAT (multimodal) remplace l'ancien **DEQ** (maritime).

⇒ Le vendeur doit informer le client (arrivée du transport) et lui communiquer les documents.


 Documents : facture, liste de colisage, dédouanement
+ documents contractuels à la demande de l'acheteur (inspection, certificats techniques, etc.)
Lettre de transport (**FBL**) « freight prepaid »

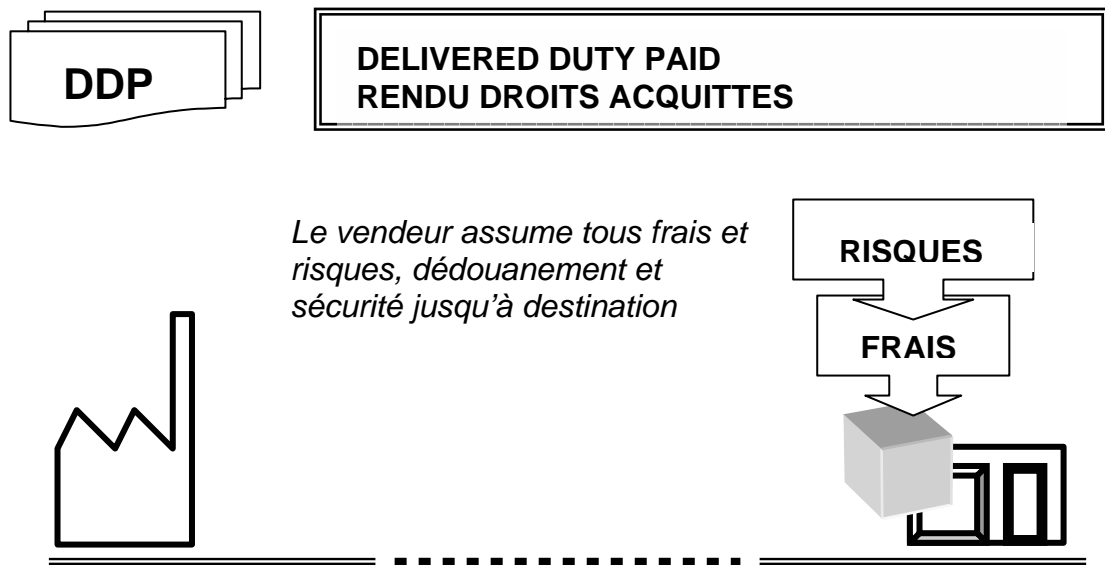


Le vendeur conclut et paye le contrat de transport, dédouane à l'export.
 Le transport est aux risques du vendeur. (...libre à lui de s'assurer, ce qui est évidemment conseillé !) y compris le post-acheminement jusqu'au lieu de destination désigné par le client (entrepôt, magasin...)
 La marchandise est délivrée au lieu de destination sur le véhicule, prête pour le déchargement (à la charge du client, donc).
 Douanes import à la charge du client.

 DAP (multimodal) remplace l'ancien **DES** (maritime).

⇒ Le vendeur doit informer le client (arrivée du transport) et lui communiquer les documents.

 Documents : facture, liste de colisage, dédouanement
 + documents contractuels à la demande de l'acheteur (inspection, certificats techniques, etc.)
 Lettre de transport (**FBL**) « freight prepaid »



Le vendeur conclut et paye le contrat de transport, et assume tous les frais et risques jusqu'au lieu de destination (entrepôt, magasin désigné par le client)

La marchandise est délivrée à destination sur le véhicule, prête pour le déchargement.

Toutes opérations douanières, export, transits et import à la charge du vendeur.



DDP représente l'obligation maximale pour le vendeur

⇒ Le vendeur doit informer le client (arrivée du transport) et lui communiquer les documents.



Documents : facture, liste de colisage, dédouanement

+ documents contractuels à la demande de l'acheteur (inspection, certificats techniques, etc.)

Lettre de transport (**FBL**) « freight prepaid »